



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 48938

Texte de la question

M. Leonce Deprez constatant que les Français sont de plus en plus sollicités, voire accablés, par de multiples propositions de loteries commerciales, de plus en plus sophistiquées, demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui préciser les perspectives et les échéances des travaux de l'Observatoire des loteries commerciales, mis en place en avril 1996, avec le concours de la direction générale de la poste et des télécommunications, le ministère de l'économie et des finances, le bureau de vérification de la publicité (BVP), l'Institut national de la consommation (INC), auprès de la direction des affaires criminelles et des grâces de son ministère. De nombreuses affaires ont suffisamment défrayé la chronique pour qu'il soit souhaitable de définir de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, d'autant que, lors de la mise en place de cet observatoire, il avait été indiqué qu'un premier bilan serait dressé « avant la fin de l'année 1996 ».

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48938

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1036